



REGLEMENT INTERNE DE LA STRUCTURE

HORAIRES

Le Mikado est ouvert durant les périodes scolaires du lundi au vendredi de 6h30 à 9h, de 11h30 à 14h et de 12h50 à 19h et durant les vacances scolaires de 6h30 à 19h.

Période scolaire

Le matin, les arrivées sont possibles entre 6h30 et ***7h45 pour les enfants qui commencent à 8h10.***

Pour les 1H, les arrivées sont possibles entre 12h50 et 13h30 et entre 13h50 et 14h de même que les départs sont possibles (rv médicaux et autres raisons) de 12h50 à 13h30 et de 13h50 à 14h.

Pendant la période scolaire uniquement, seuls les enfants qui viennent pour le repas de midi peuvent venir entre 11h et 11h45.

Le mercredi, les arrivées sont possibles de 6h30 à 9h le matin, de 11h à 12h et de 13h à 14h.

Les départs du mercredi sont possibles entre 11h et 12h, entre 13h et 14h et dès 17h.

Pour les 2H, 3H et 4H qui ont congé le mardi et/ou le jeudi matin, les arrivées sont possibles entre 6h30 et 9h et les départs entre 11h et 11h45.

Période de vacances

Les arrivées sont possibles de 6h30 à 9h, de 11h à 12h et de 13h à 14h et les départs sont possibles de 11h à 12h, de 13h à 14h et dès 17h.

Les veilles de fête, Le Mikado ferme à 18h.

PETIT DEJEUNER

Le petit déjeuner n'est pas obligatoire et est proposé aux enfants ***entre 7h et 7h45*** au plus tard (école).

ABSENCES

Toute absence doit être signalée au Mikado avant 8h30 le matin et 14h l'après-midi, sans quoi les repas seront facturés.

CAPITAL-VACANCES

Un « capital-vacances » de 2 semaines est prévu par enfant et par année scolaire pour des congés en dehors des périodes de vacances scolaires.

ABSENCES MALADIE

Toute absence maladie doit être signalée au Mikado avant 8h30 le matin. En cas d'absence maladie ***de plus d'une semaine et avec certificat médical***, la réservation de la place est facturée à 10% du tarif mensuel.

LES ENFANTS DIT « IRREGULIERS »

Le planning de la semaine doit être donné au plus tard pour le lundi à 8h30 le matin par écrit, sans quoi la prestation complète sera facturée – aucun planning n'est pris par téléphone.

FINANCE D'INSCRIPTION

Une finance d'inscription de Fr. 100.- par enfant est facturée une seule fois quelle que soit la durée où l'enfant reste dans la structure. Elle n'est pas remboursable.

CONTRAT DE PRESTATION ET MODIFICATION DE CONTRAT

Vous recevez deux contrats de prestation, un est à retourner au Mikado dûment signé au Mikado et l'autre est une copie à garder chez vous.

Seuls deux modifications de contrat sont possibles durant l'année scolaire en cours.

RESILIATION DE CONTRAT

La résiliation de contrat doit se faire par écrit et adressée au Mikado un mois pour la fin d'un mois.

Les prestations sont facturées jusqu'à la fin.

TRAJETS ENTRE L'ECOLE ET LE MIKADO

Les enfants de 1H-2H-3H et 4H sont pris en charge par Le Mikado pour les déplacements. Dès la 5H, les enfants se déplacent tous seuls.

Pour des questions de responsabilité, les enfants dès la 5H quitteront le Mikado à 8h le matin et à 13h45 l'après-midi.

Un enfant mineur n'est pas autorisé à venir chercher son frère ou sa sœur au Mikado.

ETUDE

Une étude est organisée par le centre scolaire du Sacré-Cœur dès la 5H (informer Le Mikado si l'enfant y participe).

Les enfants dès la 4H peuvent accomplir leurs tâches scolaires entre 13h et 13h45 et dès 17h le soir après le goûter.

Le parent est le seul responsable des devoirs de l'enfant.

MATERIEL POUR LES ACTIVITES EXTERIEURES

L'enfant inscrit au Mikado participe aux activités proposées par l'équipe éducative.

Les après-midis (1H), le mercredi matin et après-midi et durant toutes les vacances scolaires, l'enfant doit disposer d'un sac à dos (prénom inscrit), une bouteille vide de 5dl, une casquette, des gants, bonnet et ensemble de ski (hiver), des chaussures adaptées à la marche (pas de sandales).

La crème solaire est facturée Fr.2.-

Les enfants doivent être bien équipés, car les sorties ont lieu par tous les temps.

Les goûters sont fournis par Le Mikado.

SORTIES ORGANISEES PAR L'ECOLE

Les sorties organisées par l'école – promenades, semaine de ski, spectacles – doivent être annoncées par les parents au Mikado 24h avant par e-mail – dans ce cas, la prestation n'est pas facturée.

Le Mikado et l'école sont deux structures indépendantes – l'école n'est pas tenu d'informer Le Mikado.

C'est le parent qui est responsable de l'enfant et qui est tenu d'informer Le Mikado de son absence et des horaires.

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Les parents sont les seuls responsables pour amener et rechercher leurs enfants pour des activités extra-scolaires (entre 8h10 et 11h et/ou entre 14h et 16h et/ou pendant les vacances scolaires).

JEUX, TROTTINETTES, VELOS ET AFFAIRES PERSONNELLES

Les jeux, jeux électroniques, jouets ne sont pas autorisés à l'intérieur de la structure.

Les trottinettes et vélos ne peuvent être mis à l'intérieur de la structure ; ils doivent rester à l'extérieur et le parent est le seul responsable en cas de vol.

Les parapluies sont interdits pour les 1H à la 4H – danger lors des déplacements.

Le Mikado décline toute responsabilité en cas de perte et de vol – mettez le prénom de l'enfant sur toutes les affaires.

TELEPHONES PORTABLES ET MONTRES CONNECTEES

L'utilisation du téléphone portable est absolument interdite à l'intérieur du Mikado. Le téléphone portable peut être confisqué par l'équipe éducative en cas de non-respect des règles et remis au parent en mains propres.

L'utilisation des montres connectées est absolument interdite à l'intérieur du Mikado. Si l'enfant doit contacter le parent, c'est l'équipe éducative qui fera le nécessaire.